

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Édith Létourneau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Édouard pour les années 2026, 2027 et 2028, est déposé au bureau de la greffière-trésorière, sis au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard, Québec, J0L 1Y0 en date du 15 septembre 2025;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026 ;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de des Jardins-de-Napierville, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de des Jardins-de-Napierville, sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, (Québec) J0L 2J0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Avis donné à Saint-Édouard, ce 16^e jour du mois de septembre de 2025.



Édith Létourneau
Greffière-trésorière